



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TIPP

Question écrite n° 9509

Texte de la question

M. Robert Poujade attire l'attention de M. le ministre du budget sur les inquietudes des transporteurs routiers face a la recente augmentation du gazole prevue dans la loi de finances pour 1994. Les chargeurs n'ayant pour la plupart accepte aucune augmentation des tarifs, la hausse du gazole, superieure a celle de l'inflation, rend la situation des transporteurs routiers difficilement supportable. Par ailleurs, pour certaines professions telles que les agriculteurs ou les marins, ce produit petrolier est detaxe. Aussi, il lui demande s'il entend prendre prochainement des mesures visant a alleger cette taxe pour les transporteurs routiers.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout a fait conscient des difficultes structurelles et conjoncturelles auxquelles sont confrontees les entreprises de transport routier et dont l'acuite a ete particulierement ressentie a l'occasion des dernieres hausses de fiscalite. C'est pourquoi le Premier ministre a charge le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur d'examiner les possibilites de prendre en compte ces difficultes dans notre regime de taxation des carburants. Les conclusions de cette etude ont ete menees en liaison avec mes services et ceux du ministre de l'equipement, des transports et du tourisme. Les preoccupations de la profession de transport routier ont ete entendues par le Gouvernement, ainsi que le Premier ministre l'a souligne le 5 mai 1994, lors de la cloture des travaux relatifs a l'elaboration de « contrat de progres » du transport routier. Une enveloppe budgetaire de l'ordre de 320 millions de francs sera consacree a la formation des transporteurs et a l'aide a la restructuration des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Poujade Robert](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9509

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4684

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3409